

Article 21 du Règlement

Des voix: Avec dissidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Adopté avec dissidence.

M. Hawkes: Rappel au règlement?

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'amendement a été rejeté avec dissidence.

(L'amendement de M. Skelly est rejeté).

• (1100)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La mise aux voix porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 19(4) du Règlement, nous passons maintenant aux déclarations des députés aux termes de l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES ÉVÈNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, demain, c'est le 28 mai, jour du soixante-dixième anniversaire de l'établissement de la République d'Arménie. Ce sera un jour de célébration pour un pays dont la résistance et la cohésion assurent sa continuité malgré les tragédies qui s'y sont déroulées.

Je remercie les députés de tous les partis qui, hier, se sont rendus à une réunion avec les membres de la collectivité arménienne du Canada. Cet événement a réuni un plus grand nombre de participants que jamais auparavant. Les membres de la collectivité arménienne m'ont demandé de remercier les députés qui ont assisté à la réunion et de leur rappeler que demain marque le soixante-dixième anniversaire de la république.

Je voudrais aussi rappeler à tous les Canadiens que nous sommes très fiers d'avoir parmi nous près de 50 000 Canadiens d'origine arménienne qui nous ont aidé à construire un pays nouveau où tous se sentent égaux et en sécurité,

[Français]

où tous ensemble, dans un Canada qui se développe et qui se bâtit, nous pourrions donner un exemple au reste du monde de ce que chez nous on peut faire, provenant de races, de groupes et de nations différents.

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

LES ACTIVITÉS PRÉVUES

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, les Canadiens auront l'occasion la semaine prochaine, dans le cadre de la Semaine nationale de l'environnement, de confirmer leur intérêt envers leur avenir collectif, d'explorer leur patrimoine naturel et de collaborer au maintien et à la protection de leur environnement.

Dans Parkdale—High Park, la Semaine nationale de l'environnement constituera le moment idéal pour nous préoccuper de la qualité des eaux du lac Ontario et de la rivière Humber, de la pollution des plages du secteur ouest et de la sécurité de l'environnement dans le triangle de jonction, tout en redoublant d'ardeur envers un assainissement global.

Il y a des activités de prévues d'un bout à l'autre du Canada. De Saint-Jean, à Terre-Neuve, jusqu'à Dawson City, au Yukon, les Canadiens vont planter des arbres, nettoyer, assister à des films et à des conférences, s'entretenir avec des écologistes et prendre un peu d'air frais en se promenant à bicyclette, en bateau ou à pied.

La Semaine nationale de l'environnement fournit à chacun la chance de jouer un rôle actif. Il nous appartient à tous—gouvernements fédéral et provinciaux, municipalités et citoyens consciencieux—de travailler à maintenir et à protéger notre environnement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA TENUEUR DE LA LOI DE MISE EN ŒUVRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, alors que les Canadiens commencent à peine à dormir l'esprit tranquille, à se sentir de nouveau en sécurité dans les rues, le ciel leur est tombé sur la tête. Ils étaient rassurés, forts de la promesse que leur avait faite le premier ministre (M. Mulroney) qui a déclaré que notre pays ne serait pas cédé aux États-Unis, que nous ne deviendrions pas le cinquante-et-unième État américain. Le jour fatal est arrivé finalement. Le fameux projet de loi a été déposé.

Je m'apprêtais à envoyer un exemplaire de cette mesure à certains électeurs que cette question intéresse beaucoup. Et j'étais en train de la feuilleter hier soir pour m'assurer qu'elle ne renfermait rien qui puisse les bouleverser inutilement. C'est alors que j'ai vu à la page 99: «que dans les dispositions mentions de «Canadien» valent mentions de «Américain.» Je n'en croyais pas mes yeux et j'ai donc continué: «... ainsi que de «sous contrôle canadien» valent mentions «sous contrôle américain». La promesse du premier ministre devenait sujette à caution.

On ajoutait encore: «les mentions Canada valent les mentions États-Unis». Le but véritable de l'accord de libre-échange commençait à se dessiner.